

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DU  
30 SEPTEMBRE 2015**

PRÉSENTS:

~~M. D. BACQUELAINE, Bourgmestre-Empêché-Président du Conseil communal;~~

M. L. BURTON, *Echevin délégué aux fonctions de Bourgmestre;*

MM. Ph. LABALUE, Mmes A. THANS, F. HERRY, S. ELSSEN, M. A. JEUNEHOMME, *Echevins;*

M. D. GRISARD de la ROCHETTE, *Président du Conseil de l'Action Sociale;*

Mmes ~~M. HAESBROECK-BOULU~~, M.-P. LHOEST-GAUTHIER, MM. ~~B. LHOEST~~, D. VERLAINE, A. NOEL, Mmes C. ROLAND-van den BERG, M. E. JANSSENS, Mme C. GUYOT, A.-S. BOFFÉ, MM J.-M. WIDAR, B. LALOUX, L. THELEN, Mmes N. JAVAUX, V. BRAVIN, D. VANHEESBEKE-LENAERTS, M. A. NICOLET, Mme M.-L. CHAPELLE-LESPIRE, MM A. OLBRECHTS, B. FOURNY, J. QUOILIN, *Conseillers communaux;*

M. R. GILLET, *Directeur général.*

Monsieur Laurent BURTON, Bourgmestre ff ouvre la séance à 20:30 en excusant l'absence de Monsieur D. BACQUELAINE, Président du Conseil communal, de Madame M. HAESBROECK-BOULU et de Monsieur B. LHOEST, Conseillers communaux.

Il rend ensuite hommage à la mémoire de Monsieur J.-P. JOSET qui fut conseiller communal et qui vient de décéder il y a 3 jours.

Monsieur Philippe LABALUE, Premier Echevin, Echevin de la Santé, des Affaires Sociales, du Tourisme et du Thermalisme rappelle ses qualités humaines et de médecin.

Il insiste sur l'engagement de celui-ci pour la défense de la profession de médecin

**SÉANCE PUBLIQUE**

**1. Démission d'un Conseiller communal et remplacement.**

Le Conseil, à l'unanimité accepte la démission de Monsieur Jean-Pierre ROLAND

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

Le Conseil, à l'unanimité, valide les pouvoirs de Monsieur Jacques QUOILIN en tant que Conseiller communal.

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

Il est ensuite appelé par le Bourgmestre ff à prêter serment

**2. Attribution des mandats laissés vacants par le Conseiller communal démissionnaire.**

Les mandats qui étaient occupés par Monsieur Jean-Pierre ROLAND sont répartis de la manière suivante.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

**3. FOYER CULTUREL – démission et remplacement d'un représentant.**

Monsieur Serge MARAITE est remplacé par Roland HOUBRECHTS.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

**4. Accueil du nouveau Commissaire de Police – Chef de poste.**

Monsieur le Bourgmestre ff présente Monsieur Didier MASSART, nouveau Commissaire de Police dans la zone SECOVA au poste de CHAUDFONTAINE qui succède ainsi à Monsieur Michel TERF.

Il précise que Monsieur MASSART remplacera également Monsieur TERF dans la cellule mobilité qui a été mise sur pied à la Commune de CHAUDFONTAINE.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

**5. Correspondance et notifications – communication des décisions de l'autorité de Tutelle.**

6. LA NORIA - rapport d'activités et mouvements financiers 2014 – prévisions financières 2015-2016.

Monsieur le Bourgmestre ff introduit le point et rappelle que la Commune de CHAUDFONTAINE et d'autres communes se battent pour maintenir ce service de qualité et pour que les communes continuent de comprendre l'intérêt que celui-ci présente Madame Lissia MAUER présente son rapport qui débute par un bref historique : le service des mesures judiciaires alternatives a maintenant près de 20 ans d'existence.

Au départ, il y avait une seule commune, soit CHAUDFONTAINE, et il y en a 9 à l'heure actuelle, tenu compte du départ de la commune de SOUMAGNE.

La mission de ce service est l'encadrement des mesures judiciaires et peines alternatives + la médiation pénale.

Notre objectif est de favoriser une justice à dimension humaine, plutôt une justice réparatrice mais qui favorise également l'insertion des auteurs des faits répréhensibles.

La peine de travail est prononcée par le juge qui prononce également une peine alternative pour la cas où la personne n'exécuterait pas la peine de travail.

Ces mesures ne peuvent s'appliquer pour des homicides et des faits de mœurs.

A la Commune de CHAUDFONTAINE, le lieu d'accueil principal est le service des travaux.

La durée de ces peines de travail varie de 20 heures à un maximum 600 heures en cas de récidive légale.

Le délai d'exécution est de 12 mois mais le parquet tarde parfois à nous transmettre les dossiers.

En 1996, il y avait 3 dossiers pour un total de 320 h prestées. En 2014, il y a eu 900 dossiers pour 32 000 h prestées.

En 2014, 6 000 h ont été prestées sur l'entité de CHAUDFONTAINE. Ce nombre important s'explique aussi par le fait que la Commune de CHAUDFONTAINE est située à proximité immédiate de la ville de LIEGE et qu'il arrive que les prestataires préfèrent prêter leurs heures dans une commune voisine où ils ont moins de chance d'être reconnus.

A CHAUDFONTAINE, les prestations qui sont effectuées en collaboration avec le service des travaux ont souvent lieu dans les cimetières où on ne peut plus utiliser de désherbant.

Madame MAUER cite ensuite Albert CAMUS :

*"Si l'homme échoue à concilier la justice et la liberté, il échoue à tout."*

Pour 2016, suite au non-remplacement de 2 personnes qui ont été licenciées récemment, la participation financière de la Commune de CHAUDFONTAINE sera un peu réduite.

Elle termine en rappelant que pour le personnel de la NORIA, c'est Geoffrey SALMON qui s'occupe de la Commune de CHAUDFONTAINE.

Elle termine en rappelant que le mois prochain, cela fera 10 ans qu'elle occupe cette fonction.

Monsieur le Bourgmestre ff passe ensuite la parole aux conseillers qui souhaitent poser des questions.

Monsieur le Conseiller Dominique VERLAINE rappelle qu'il a eu l'occasion de travailler avec la NORIA pour le compte du SPW et qu'il a pu apprécier le travail accompli par cette institution qu'il tient à féliciter ici.

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce demande de quel ordre sera la diminution pour la Commune de CHAUDFONTAINE en 2016 ?

Madame MAUER répond qu'elle sera de 7 000,00€.

Monsieur le Conseiller Lionel THELEN demande quelle commune a quitté la NORIA et pourquoi.

Madame MAUER répond que la nouvelle bourgmestre de SOUMAGNE, au contraire de son prédécesseur d'ailleurs, n'était guère favorable à ce projet.

Monsieur le Bourgmestre ff rappelle que même si on ne fait pas de publicité pour la NORIA, il convient d'insister sur la nécessité de ce projet et de son rôle dans la société.

Le Conseil prend connaissance dudit rapport d'activité et des mouvements financiers pour 2014 ainsi que les prévisions financières 2015-2016 pour la NORIA.

**7. Subside 2015 accordé dans le cadre du marché de Noël organisé par le Comité Musch à EMBOURG.**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° <.....>, pages <.....> et <.....>).

**8. Substitution de la Commune de CHAUDFONTAINE à l'intercommunale INTRADEL pour le paiement des taxes UVE et CET.**

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce présente le point et rappelle qu'avec la nouvelle réglementation, les intercommunales passent de l'impôt des personnes morales à l'impôt des sociétés.

Le résultat est qu'il aura 33 000,00€ supplémentaires à payer pour la Commune de CHAUDFONTAINE.

Le système présenté aujourd'hui, soit la substitution a pour but d'éviter ce coût supplémentaire.

Il n'est cependant pas certain que ce mécanisme sera mis en œuvre car d'autres voies sont encore à explorer.

Madame le Conseiller Marie-Louise CHAPELLE demande si avec ce mécanisme de la substitution, les montants à payer par la Commune de CHAUDFONTAINE seront les mêmes qu'à l'heure actuelle.

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce répond par l'affirmative.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

**9. Prorogation du règlement relatif à la taxe communale indirecte sur la distribution gratuite à domicile de feuilles et de cartes publicitaires ainsi que de catalogues et journaux lorsque ces imprimés sont non adressés.**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

**10. Travaux d'égouttage - souscription de parts C.**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

**11. Subside au ROYAL SYNDICAT D'INITIATIVE.**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

**12. Redevances applicables aux prestations rendues par les services communaux ayant l'aménagement du territoire et l'urbanisme dans leurs compétences – modifications.**

Monsieur le Conseiller Dominique VERLAINE rappelle qu'au précédent conseil, il avait demandé que le texte soit amendé et remercie la majorité d'avoir ramené ce projet modifié au présent conseil.

Il rappelle cependant que ce qu'il avait préconisé était de tenir compte de l'unité de logement.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

**13. Budget 2016 des Fabriques d'église**

**a) Vierge des Pauvres à MEHAGNE**

Le Conseil, par dix-neuf voix pour et cinq abstentions (MR-CDH-ECOLO / PS)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

**b) Notre-Dame de VAUX-SOUS-CHEVREMONT**

Le Conseil, par dix-neuf voix pour et cinq abstentions (MR-CDH-ECOLO / PS)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

**c) Saint-Jean Baptise d'EMBOURG**

Le Conseil, par dix-neuf voix pour et cinq abstentions (MR-CDH-ECOLO / PS)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

**d) Saint-François-Xavier de CHAUDFONTAINE**

Le Conseil, par dix-neuf voix pour et cinq abstentions (MR-CDH-ECOLO / PS)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

**14. Agence Locale pour l'Emploi de CHAUDFONTAINE – loyer 2016 – avenant n°2.**

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY signale qu'il est difficile de marcher dans la cour du bâtiment et qu'il faudrait rénover celle-ci.

Madame Sabine ELSÉN, Echevin des Travaux publics, de la Propreté et des Plantations répond que cette cour est constituée par des dalles en béton 30x30 qui n'étaient pas prévues pour le passage des voitures et que c'est pour cette raison qu'elle se dégrade.

Le coût de la réfection de cette cours est prévue au budget pour un montant de 30 000,00€.

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY répond que vu la situation du bâtiment et l'impossibilité de se parquer aux alentours, s'il est impossible d'entrer dans cette cour en voiture, plus personne ne s'y rendra.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

**15. Infrastructures sportives – nouvelle Régie Communale Autonome.**

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce présente le point.

Le but est de continuer jusqu'en juin 2016 avec l'ancienne régie communale, le temps de liquider CHAUDFONTAINE PROMOTION.

L'étude demandée au consultant concluait à la création d'une nouvelle Régie Communale Autonome pour y loger les 4 infrastructures sportives de la Commune de CHAUDFONTAINE, soit piscine et complexe sportif d'EMBOURG, piscine de CHAUDFONTAINE, hall omnisport de VAUX-SOUS-CHEVREMONT, hall omnisport de NINANE.

Pour que la nouvelle Régie Communale Autonome puisse récupérer la TVA, il convient qu'elle dispose d'un droit réel, soit un bail emphytéotique.

Pour que ces infrastructures sportives puissent être données à bail emphytéotique à la Régie Communale Autonome, il faut une estimation de la valeur vénale des biens et des canons emphytéotiques à payer à la Commune de CHAUDFONTAINE.

Un marché a été passé pour cette estimation et l'étude est en cours.

L'objectif est de récupérer 150 000 à 200 000,00€ de TVA qui sont payés chaque année par CHAUDFONTAINE SPORT ;

Nous pouvons également espérer la TVA historique à tout le moins la TVA sur les investissements des 5 dernières années s'il y a transfert de CHAUDFONTAINE SPORT à la nouvelle Régie Communale Autonome.

Selon notre bureau d'étude, cette récupération de la TVA historique a abouti dans un dossier sur trois.

Il convient encore de régler tous les problèmes liés à la disparition de CHAUDFONTAINE PROMOTION car même si le prêt consenti par MEUSE INVEST a été remboursé, celle-ci dispose encore de part en capital pour un montant de 50 000,00€.

Pour ce qui est du calcul du nombre des administrateurs sur base de la clé d'HONDT, nous tiendrons compte de la demande de Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY et nous vérifierons si le PS n'a pas droit à un second administrateur.

Monsieur le Conseiller Axel NOEL demande des précisions sur l'objet social de la nouvelle Régie Communale Autonome.

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce répond que nous avons déjà beaucoup élagué et supprimé des éléments.

Ce qui compte, c'est ce que l'on amène comme activité, soit les activités sportives.

Bien sûr CHAUDFONTAINE SPORT verra ses activités réduites, mais elle conservera entre autres la gestion de la ferme de MEHAGNE.

Monsieur le Conseiller Benoît LALOUX déclare :

"Nous sommes d'accord en principe sur ce que vous nous proposerez, nous regrettons par contre que cette étude ne soit pas passée en Conseil communal et nous nous demandons quel est son coût. Nous regrettons également qu'il n'y ait pas eu de présentation de ce dossier en section réunie du Conseil communal car il y a des choses à débattre comme le sort des administrateurs de CHAUDFONTAINE SPORT et le transfert du personnel.

Monsieur le Conseiller Lionel THELEN déclare :

"J'abonde dans le sens de Monsieur le Conseiller Benoît LALOUX, il aurait été préférable que l'on parle de ce dossier ici avant de se trouver devant le fait accompli."

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY estime que notamment pour la présidence du Conseil d'Administration et pour la désignation des membres du comité de direction, les statuts qui nous sont présentés manquent de précisions

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce répond que cette étude était prévue au budget ordinaire et faisait donc partie de la délégation au collège donnée par le Conseil communal.

Pour ce qui concerne le personnel de la nouvelle Régie Communale Autonome, dans les statuts, il n'est pas prévu de personnel statutaire, elle ne pourra donc pas nommer du personnel statutaire elle-même mais du personnel communal nommé pourra être mis à disposition moyennant le respect des règles habituelles en cette matière.

Nous activerons la nouvelle Régie Communale Autonome lorsque le **rooling** TVA sera terminé.

Pour l'article qui concerne le comité de direction, je vais interroger le bureau BAUDINET.

Monsieur le Bourgmestre ff ajoute que nous sommes au tout début du processus et que ce dossier devra encore repasser devant le Conseil communal.

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce ajoute que d'ici la fin de l'année, il n'a pas d'objection à convocation les sections réunies du Conseil communal sur ce dossier.

Monsieur le Conseiller Dominique VERLAINE estime que ce dossier est d'une importance majeure pour cette législature, peut-être le plus important et il ne comprend pas que celui-ci n'ait pas fait au

préalable fait l'objet d'une présentation devant les sections réunies du Conseil communal. Il ajoute que nous avons envie de nous abstenir rien que pour cela

a) **création et approbation des statuts**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

b) **composition du Conseil d'administration et du Collège des commissaires**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

16. **Acquisition d'un véhicule type pick-up pour l'Echevinat des Travaux dans le cadre de la centrale d'achat du Service Public de Wallonie - approbation des conditions et du mode de passation.**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

17. **Approbation du procès-verbal de la séance du 02/09/2015.**

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY fait remarquer qu'au point 8 du précédent conseil, les 3 membres présents de son groupe ont voté contre.

Monsieur le Conseiller Lionel THELEN ajoute que les 2 membres de son groupe ont également voté contre.

Madame le Conseiller Marie-Louise CHAPELLE ajoute qu'elle avait bien noté qu'il y avait 5 votes contre.

Le précédent pv sera modifié en conséquence

Le Conseil, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 02/09/2015.



**QUESTIONS**

**1° Monsieur le Conseiller Benoît LALOUX pose une question sur l'accueil des réfugiés.**

*Monsieur le Bourgmestre ff répond que nous avons 24 logements ILE, 3 logements disponibles et nous en préparons 3 autres. Nous avons accueilli récemment 3 Erythréens à l'école de VAUX-SOUS-CHEVREMONT et tout ceci sans diminuer notre capacité d'accueil d'urgence.*

Monsieur le Bourgmestre ff ajoute que les décisions qui seront prises au gouvernement wallon ce jeudi et qui vont rendre le parcours d'intégration des primo arrivants obligatoire nous permettrons de signer la convention avec le CRIPEL. Le point est prêt et devrait passer mardi prochain au Collège communal.

Monsieur le Conseiller GRISARD de la ROCHETTE, président du CPAS ajoute que nous allons avoir 5 places de logement de transit et 5 places disponibles pour les réfugiés

A 22:30, Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique et aborde immédiatement l'ordre du jour de la séance huis clos.

H U I S   C L O S

1. Octroi d'une allocation pour fonctions supérieures à 2 membres du personnel - prolongation.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° <.....>, pages <.....> et <.....>).

2. Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une employée d'administration.PER-RLOU

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° <.....>, pages <.....> et <.....>).

A 22:40, Monsieur le Président lève la séance.

PAR LE COLLEGE:

Le Directeur général,

L'Echevin délégué aux fonctions de Bourgmestre,

Richard GILLET.

Laurent BURTON.